



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

### Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

---

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires (UNPI) BFC Dijon) – Demande de subvention pour l'année 2024**

Créée en 1983, cette association « loi 1901 » à but non lucratif a pour objet de sensibiliser, d'informer, de mobiliser et de représenter les propriétaires et copropriétaires.

A ce titre, l'association contribue notamment à la diffusion, auprès de ses adhérents, des informations concernant les dispositifs mis en œuvre par Dijon métropole en ce qui concerne sa politique locale de l'habitat et du logement.

En lien avec le programme d'actions conduit par Dijon métropole en faveur de la réhabilitation des logements privés, les axes de partenariat avec l'UNPI BFC Dijon ont été renforcés sur des thématiques d'intervention privilégiées : transition énergétique et climatique, travaux d'adaptation à la perte d'autonomie pour le maintien à domicile, conventionnement des loyers.

L'UNPI BFC Dijon est par ailleurs membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Dijon métropole.

L'association s'investit également dans la démarche "Territoire accéléré Logement d'abord Dijon métropole" ciblant notamment la mobilisation des logements locatifs privés à des fins sociales pour l'InterMédiation Locative (IML).

L'UNPI BFC Dijon dispose par ailleurs d'un poste en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil de développement de la Métropole.

L'activité de cette association s'appuie sur trois salariés (3 ETP) et 21 bénévoles. Son budget prévisionnel 2024 s'élève à 141 352 € et repose, en termes de recettes, principalement sur les cotisations de ses 1014 adhérents et sur des subventions.

Pour 2024, l'UNPI BFC Dijon sollicite un soutien financier par Dijon métropole à hauteur de 1 500 €.

Au vu du cadre budgétaire adopté pour cet exercice, il est proposé de maintenir le niveau de la subvention de la Métropole à l'identique de celui mobilisé depuis 2016, soit 1 400 €.

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires (UNPI BFC Dijon) - 21 Boulevard Carnot 21000 DIJON - , notamment pour ses actions relevant de la réhabilitation et de la mobilisation du parc privé en lien avec les dispositifs de Dijon métropole, une subvention de 1 400 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

